

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

ARRÊTÉ N°ARR2020_082

Objet : Arrêté portant désignation des membres de la commission administrative paritaire

La présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits des fonctionnaires,

Vu le Décret n°89-229 du 17 avril 1989 relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Considérant que les instances communautaires ont été renouvelées et installées le 9 juillet 2020,

Considérant qu'il appartient à l'autorité territoriale de désigner les représentants de la collectivité au sein de la commission administrative paritaire,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont désignés pour siéger en qualité de représentants de la collectivité à la commission administrative paritaire de catégorie C :

Titulaires :

Stéphanie GUIRAUD CHAUMEIL
Jean-Michel BOUAT
Jean-François ROCHEDREUX
David DONNEZ
Yves CHAPRON

Suppléants :

Marc VENZAL
Philippe GRANIER
Grégory AVEROUS
Jérôme CASIMIR
Eric GUILLAUMIN

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

Article 2 : Sont désignés pour siéger en qualité de représentants de la collectivité à la commission administrative paritaire de catégorie B et de catégorie A :

Titulaires :

Stéphanie GUIRAUD CHAUMEIL
Jean-Michel BOUAT
Jean-François ROCHEDREUX
David DONNEZ

Suppléants :

Marc VENZAL
Philippe GRANIER
Grégory AVEROUS
Yves CHAPRON

Article 3 : La directrice générale adjointe des services est chargée de l'application du présent arrêté.

Fait à Saint-Juéry, le

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL